

## Aux parents des écoles francophones de la périphérie.

**Concerne** : Modification des rythmes et des congés scolaires à partir de septembre 2022 .

### Pour un calendrier commun à toute la Belgique !

Madame, Monsieur,

Les Pouvoirs organisateurs et Directions des 8 écoles francophones des communes à facilités souhaitent parler d'une même voix dans le dossier « Modification des rythmes et congés scolaires » et tiennent à vous informer de l'état actuel de la situation.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie- Bruxelles a approuvé en première lecture un projet de Réforme des rythmes et congés scolaires dans l'enseignement obligatoire (maternel-primaire et secondaire).

Cette Réforme devrait s'appliquer dès la rentrée 2022 !

Cette réorganisation consiste à alterner 7 semaines de cours avec des périodes de 2 semaines de congé à Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques.

	Projet <u>Communauté française</u> à partir de la rentrée 2022	Dates officielles en <u>communautés flamande et germanophone (nos écoles)</u>
<b>Rentrée des classes</b>	29/08/22	01/09/22
<b>Congé de Toussaint</b>	24/10/22 au 06/11/22	31/10/22 au 06/11/22
<b>Vacances de Noël</b>	26/12/22 au 08/01/23	26/12/22 au 08/01/23
<b>Congé de carnaval</b>	20/02/23 au 03/03/23	20/02/23 au 26/02/23
<b>Vacances de Pâques</b>	01/05/23 au 12/05/23	03/04/23 au 16/04/23
<b>Lundi de Pâques</b>	10 /04/23	10/04/23
<b>Fin d'année</b>	07/07/23	30/06/23

**Cette réforme en Communauté française ne s'étend pas au reste du pays !**

Nos écoles francophones situées en Flandre dépendent de la Communauté flamande. Nous devons donc nous faire entendre afin de pousser les Communautés flamande, française et germanophone à s'entendre sur un calendrier commun !

De nombreux parents, flamands comme francophones, sont impactés !

Indépendamment du bien-fondé ou non de cette Réforme, les conséquences sont multiples .

Quelques exemples non-limitatifs :

- Une famille ayant au moins 2 enfants, un en primaire chez nous, l'aîné à l'école secondaire à Bruxelles, n'aura **plus l'occasion de prendre ses vacances ensemble** ;
- Parents et enseignants travaillant dans deux communautés, familles recomposées de part et d'autre de la frontière linguistique auront **des congés différents de leurs propres enfants** ;
- Quid de **l'organisation des stages, des camps des mouvements de jeunesse** .... Puisque les étudiants plus âgés (dans le supérieur) ne verront pas leurs horaires modifiés ;
- Ecoles en immersion, stages bilingues, avenir de nos jeunes... **Impossible puisque en décalage**
- Un **casse-tête de plus pour certaines familles recomposées ou couples séparés** et les problèmes de garde alternée...
- .... (la liste est longue !)

C'est la raison pour laquelle nous avons obtenu une entrevue avec la Ministre Désir, afin d'essayer d'harmoniser les calendriers ou de ralentir leur mise en œuvre jusqu'à une harmonisation de ceux-ci.

Bien qu'elle comprenne nos inquiétudes, elle est au service d'une seule Communauté !

Cette réforme, si elle est appliquée à une seule partie du pays, empoisonnera énormément de familles de notre commune, mais aussi bruxelloises, de la périphérie bruxelloise et tout le long de la frontière des trois communautés, de Mons à Liège, en passant par des dizaines de communes La Hulpe, Wavre, Enghien, Grammont, Tongres, ...

**C'est la raison pour laquelle nous vous invitons [à signer en masse la pétition pour une harmonisation des calendriers scolaires](#), à votre disposition à l'école.**

**N'hésitez pas à la diffuser autour de vous !**

En vous remerciant de votre soutien et restant à votre disposition, nous vous prions de croire en notre entier dévouement.

Les Pouvoirs Organisateurs et Directions des 8 écoles francophones des communes à facilités.

[uncalendriereenkalendereinentalender@outlook.be](mailto:uncalendriereenkalendereinentalender@outlook.be)

A Madame Désir, Ministre de l'Enseignement en Communauté française  
A Madame Klinkenberg, Ministre de l'Enseignement en Communauté germanophone  
A Monsieur Weyts, Ministre de l'Enseignement en Communauté flamande

Mesdames les Ministres,  
Monsieur le Ministre,

Nous sommes toutes des personnes concernées par l'impact de la modification des rythmes scolaires, annoncée pour 2022-2023, en Communauté Française, mais sans concertation ni surtout harmonisation avec les Communautés flamande et germanophone.

L'Enseignement est une matière régionalisée, nous le savons tous, mais les implications d'une telle réforme vont bien plus loin que l'école : elles ont un impact sur l'organisation familiale de la vie de tous les jours, sur l'organisation des vacances, sur l'organisation et le prix des stages, sur les mouvements de jeunesse, sur l'organisation des familles recomposées, sur le secteur Horeca, ...

**Cette réforme des rythmes scolaires a donc des conséquences importantes sur la société et il est impensable qu'elle ne concerne qu'une partie du petit pays qui est le nôtre.**

L'objectif de cette pétition n'est PAS de remettre en cause le bien-fondé ou non d'un changement des rythmes scolaires dans l'Enseignement fondamental et secondaire, mais bien **d'inviter les trois Communautés de notre pays à harmoniser ce calendrier.**

Sans harmonisation et calendrier unique sur tout le pays, la vie de famille d'un très grand nombre de personnes et de foyers en Belgique sera considérablement impactée ; de plus, cela mettra en difficultés énormément de personnes qui tendent à **s'ouvrir aux différentes communautés** par une approche au moins bilingue.

- 1) Les écoles primaires et secondaires francophones, néerlandophones et germanophones ne seront plus alignées au niveau des dates de congé (aucune semaine de congé commune à Pâques !).
- 2) Les parents qui ont fait le choix d'inscrire certains de leurs enfants en Néerlandais et d'autres en Français n'auront plus de possibilités de congés communs en famille.
- 3) Le personnel de l'enseignement travaillant dans une communauté et qui a des enfants scolarisés dans l'autre sera confronté au même problème. Idem pour les psychologues travaillant dans un centre PMS, ... Ils travailleront pendant que leurs enfants sont en congé, ou le contraire. Les vacances des enseignants ne peuvent pas être déplacées.
- 4) Les asbl sportives et artistiques, les mouvements de jeunesse qui accueillent des enfants scolarisés dans les deux communautés devront faire des choix et certains enfants seront pénalisés. Plus de possibilités d'organiser des stages pour tous les enfants scolarisés dans

les deux communautés au même moment. Sans compter les clubs qui utilisent des infrastructures scolaires francophones ou néerlandophones...

5) Les calendriers de stages ou de compétitions sportives régionales ou nationales pour les jeunes de moins de 18 ans deviendront un véritable casse-tête pour les clubs et les fédérations sportives,...

6) Les écoles supérieures ne seront plus alignées sur l'enseignement obligatoire. Que vont faire les enseignants qui enseignent dans une école secondaire fr/nl et dans une école supérieure ? Comment enverront-ils leurs étudiants en stage pédagogique si les congés des étudiants ne correspondent plus à ceux des élèves à encadrer ?

7) Que feront les familles recomposées ou séparées ? Un casse-tête de plus à gérer dans des situations souvent déjà compliquées.

8) ....

Ces problèmes d'adultes auront des répercussions sur nos enfants ! Les exemples sont multiples et la liste ci-dessus n'est certainement pas exhaustive mais une chose est sûre : cette réforme aura un impact sur la vie de famille de beaucoup plus de monde qu'on ne le pense !

**Nous vous remercions donc, avant toute décision définitive, d'apporter une réponse commune à ce projet et d'uniformiser ce calendrier pour toutes les familles de notre pays.**